



**Conseil Municipal du Mardi 19 novembre 2019  
20H30-Mairie de Montrollet**

**Présents :** SAVY Benoît, FERRAND Patrice, BRISSIAUD Isabelle, BOUTAUD Céline, BUISSON Michel, COX Norman, GRAVELAT Virginie, SERAFINI Bruno.

**Absent :**

**Excusés :** BOUROTTE Lætitia, PRELADE Guillaume.

**Secrétaire de séance :** BOUTAUD Céline.

**ORDRE DU JOUR**

Avant de débiter la séance, le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du présent conseil à savoir la présentation du rapport de la chambre régionale des comptes sur les ex communautés de communes du Confolentais, de la Haute Charente et de la communauté de communes de Charente Limousine depuis janvier 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes.**

Le Maire indique que cette présentation aux conseils municipaux est un impératif réglementaire imposé dans toutes les communes de la CdC de Charente Limousine lors de la séance de travail suivant la présentation en Conseil communautaire. Celle-ci a eu lieu le 11 septembre 2019. De fait, il présente les principaux éléments du rapport.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré prend acte du rapport.

**Convention de mise à disposition de l'Etang de la Borderie.**

Le Maire indique au Conseil municipal que l'aménagement de l'Etang de la Borderie sera effectif à la fin du mois de novembre. Ainsi, ce plan d'eau sera considéré comme une mare du fait de sa surface d'eau libre inférieure à 1000m<sup>2</sup>. Elle pourra alors contribuer à assurer la défense incendie des bâtiments de P. Grimaud agriculteur à la Forge sur la commune de Montrol-Sénard. Pour cela, le Maire propose de mettre au point une convention de mise à disposition de cette mare à l'agriculteur. Il donne lecture des principaux éléments de la convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Convention de servitude pour les travaux d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.**

Le Maire rappelle au Conseil qu'une borne de recharge électrique va être installée sur la place Jean Bredier au début de l'année 2020. Il nous faut pour cela signer une convention de servitude afin qu'Enedis puisse tirer un câble de branchement sur une de nos parcelles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et ainsi autorise le Maire à signer la convention.

**Renouvellement du contrat SEGILOG (Logiciels mairie).**

Le Maire explique au Conseil municipal que le contrat des logiciels et des prestations de services de la commune arrive à échéance dans quelques semaines. Il propose au Conseil de réactualiser le contrat avec la société SEGILOG pour trois ans. Le coût du contrat est décomposé comme suit : 5 454 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation du logiciel, 606 € HT pour l'obligation de maintenance et de formation des utilisateurs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la reconduction du contrat de SEGILOG pour trois ans.



### **Transport scolaire.**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les parents d'élèves de la commune ayant des enfants empruntant les transports scolaires vers les établissements du secondaire de Saint-Junien ont eu de grandes difficultés à récupérer les cartes de bus en cette rentrée. Ces difficultés ont trouvé leur origine dans le fait que la commune de Brigueuil a abandonné son statut d'autorité organisatrice auprès de la Région NA par courrier du 18 avril 2019. En outre, la participation des familles a été plus importante cette année et le Maire propose que le sujet d'une aide communale soit discutée au début de l'année 2020.

Le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Montrollet devienne autorité organisatrice afin de ne pas laisser une telle situation se reproduire en terme de récupération des cartes et de pouvoir intervenir pour minorer la part des familles.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Taux de promotion avancement de Grade.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer après avis du comité technique le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade pouvant varier de 0 à 100 %. Le Maire propose au Conseil municipal de fixer le taux d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'Emploi	c	Grade d'avancement	Taux
C	Administratif	Adjoint Adm Principal 2è Cl.	Adjoint Adm Principal 1ere Cl.	100
C	Technique	Adjoint Tech Principal 2è Cl.	Adjoint Adm Principal 1ere Cl.	100

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Création d'un emploi Adjoint Administratif Principal de 1<sup>er</sup> classe.**

Le Maire informe le Conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La secrétaire de Mairie actuellement adjoint administratif Principal 2è Classe peut prétendre à un avancement de grade à compter du 19 novembre 2019. Cette évolution correspond dans les faits aux responsabilités exercées, il est nécessaire de mettre en cohérence son grade avec ses fonctions.

Le Maire propose donc la création d'un poste administratif principal de 1<sup>er</sup> classe et par conséquent de modifier le tableau des effectifs issu de la délibération du 31 janvier 2019 comme suit :

Cadre d'Emploi	Grades	Nombre d'emploi
<b>Filière Administrative</b>		
Adjoint Adm	Adjoint Adm	24h
Adjoint Adm	Adjoint Adm Principal de 1 <sup>er</sup> Cl.	Temps complet
<b>Filière technique</b>		
Adjoint Tech territorial	Adjoint tech	Temps complet
	Adjoint tech Principal de 2e Cl.	Temps complet

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la création du poste, valide le tableau des effectifs, laisse vacant le poste d'Adj Adm 2è cl. Et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires ainsi que l'inscription au budget des crédits afférents à la création du poste.



### **Encart publicitaire dans le bulletin municipal.**

Une nouvelle édition du bulletin municipal va paraître fin décembre et comme les années précédentes les entreprises et les artisans présents actifs sur le territoire communal vont être sollicités pour des encarts publicitaires. Le Maire propose que le prix de l'encart reste inchangé et demeure au tarif de 35 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Révision des loyers et des tarifs 2020.**

Le Maire informe l'assemblée que les loyers et tarifs doivent être délibérés chaque année. Après avoir discuté des différents tarifs, le Conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes pour l'année 2020 à savoir une augmentation de 1,53 % des cinq logements communaux suivant l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre 2019. Le loyer de l'Auberge de la Marchadaine augmentera en 2021. Il est proposé d'ajouter un tarif demi journée commune pour la salle Jean BUISSON à 60€ et un tarif demi journée extérieur à la commune de 80€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Rapport d'activité 2018 de la CdC de Charente Limousine.**

Le Maire indique que de nouvelles dispositions réglementaires (article L.5211-39 de CGCT) obligent les EPCI de plus de 20 000 habitants à fournir un rapport d'activité annuel aux communes de son périmètre. Il présente le rapport en mettant en avant les différentes réalisations de l'année 2018 dans les compétences communautaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré prend acte de ce rapport.

### **Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD 16).**

L'ATD 16 outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, intègre dorénavant une offre d'ingénierie numérique et informatique proposée jusqu'au 31 décembre 2017 par le SDITEC. Le Maire propose donc de souscrire aux nouvelles missions de l'ATD 16 concernant notamment la cartographie numérique des documents cadastraux (l'assistance à l'exploitation de logiciels, la formation, la télémaintenance ...). Le coût pour la commune de cette adhésion est pris en charge par la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Validation du site Internet de la commune.**

Comme stipulé lors de notre dernière séance de conseil municipal, la version finale du site est présentée en séance par Céline BOUTAUD. Au préalable, le Maire présente le contexte de la réalisation de ce projet. Il insiste sur le fait que le calendrier n'a pas été respecté, la délibération de lancement du projet datant du 19 septembre 2018 prescrivait que le site devait être mis rapidement en ligne au début de l'année 2019. La mise en ligne a été repoussée une première fois à la fin juin 2019 pour des problèmes techniques comme l'indiquait la délibération du 4 juin 2019. Lors de sa séance de travail du 3 septembre 2019, le Conseil municipal déplorait un retard supplémentaire dans la mise en ligne définitive du site.

Céline BOUTAUD présente ainsi le site Internet de la commune dans sa version finale et pointe quelques éléments : d'une part le manque d'un référencement de qualité qui ne fait pas apparaître le site Internet de la commune dans les dix premières réponses des moteurs de recherche les plus utilisés (Pourtant l'optimisation SEO du site était compris dans le marché) et d'autre part la formation non aboutie ne lui permettant pas d'alimenter pleinement et de manière autonome le Site.



Après ces considérants, elle propose au Conseil municipal de valider la version définitive du Site Internet tout en lui proposant de travailler, sans passer de nouveau marché, à solutionner les deux difficultés restantes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la version finale du site et autorise le Maire à mettre en paiement le complément à l'acompte de 33 % (1072,50€) déjà versé c'est-à-dire 2177,50€ à l'auto-entreprise ayant réalisé la prestation.

### ***Questions diverses***

#### **Demande d'éclairage public dans le lotissement de Ployant**

Le Maire présente une demande émanant du MR TECHER habitant au 2 Ployant concernant la mise en place d'un point lumineux à proximité du secteur de son habitation. Le Maire propose de faire évaluer le coût des travaux d'équipement par le SDEG et de statuer sur la mise en place d'un nouveau candélabre une fois le devis réalisé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

#### **Sens Unique -Rue du Couvent.**

Le Maire indique au Conseil municipal que le Tribunal administratif de Poitiers a annulé l'arrêté de circulation de la Rue du Couvent en sens unique. Il demande au Conseil municipal de valider la poursuite de la procédure notamment l'appel devant la cour d'appel administrative de Bordeaux. Une fois le recours épuisé, il indique au Conseil municipal que l'aménagement de la Rue du Couvent devra être reconsidéré à la lumière des derniers éléments issus du jugement administratif. Le Conseil municipal doit alors délibérer pour permettre au Maire d'ester en justice.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

#### **Travaux de rénovation de la salle des fêtes.**

Le Maire indique que chaque année une somme de 1 500€ est allouée à l'amélioration de la salle polyvalente Jean BUISSON. Cette année un projet de reprise des peintures, des rideaux ainsi qu'une restauration des entourages de fenêtres est proposé par Virginie GRAVELAT au Conseil Municipal. Le coût de la rénovation comprend seulement l'achat du matériel, de l'ordre de grandeur de l'investissement annuel injecté depuis 2014. Les travaux seraient en effet réalisés en régie municipale par les deux agents techniques. Deux devis de peinture sont présentés par Virginie GRAVELAT. Le devis de revêtement 87 est retenu concernant les fournitures de peintures notamment pour un montant total de 996,95€. Isabelle BRISSIAUD donne au Conseil ses réticences vis-à-vis des couleurs choisies. Ces travaux de réfection seront mis en œuvre entre le 18 janvier et le 6 février 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité.

#### **Opération restauration du Petit Patrimoine portée par le CdC de Charente Limousine.**

En Conseil communautaire du lundi 18 novembre 2019, les élus communautaires ont validé le lancement d'une opération de rénovation du petit patrimoine ayant pour objectif de restaurer le patrimoine vernaculaire et de faire connaître ces stigmates de l'identité culturelle locale. Le Maire rappelle que la rénovation de trois lavoirs de la commune ont fait partie de la précédente opération. Le Maire propose de répondre favorablement à l'appel à candidature en proposant la rénovation du triptyque Fontaine, Lavoir et abreuvoir à Montbazet ainsi que la fontaine du Devais.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

#### **Mobilier Archéologique du camp du Robadeau.**



Le Maire indique qu'une visite a eu lieu au dépôt départemental d'archéologie le jeudi 24 octobre à laquelle ont participé Bruno SERAFINI et Céline BOUTAUD, Patrick BOSS et Céline DEVEZA. Les objets issus des fouilles du site ont pu être analysés. Il a été décidé de poursuivre le projet de mise en valeur du site en partenariat avec le PAH et les gaulois d'ESSE. Une prochaine réunion de travail aura lieu le mercredi 27 novembre à 10h à Montrollet.

#### **Projet Aménagement de bourg, effacement du réseau téléphonique.**

Le Maire indique que la tranche conditionnelle va débuter le lundi 2 décembre 2019 comme prévu. Il informe le Conseil municipal que l'effacement du réseau téléphonique porté par l'opérateur historique Orange est dans sa dernière phase. De nombreux habitants se sont plaints de désagréments lors de la réalisation du chantier d'effacement. Il pointe les nombreuses difficultés et négligences apparues lors de la réalisation des travaux par l'entreprise SCOPELEC décrivant en outre le dépôt du réseau sans préalablement avoir alimenté les habitations, la qualité déplorable de certains raccordements, l'absence de goulotte en façade, des coupures intempestives lors d'interventions sporadiques et non coordonnées, l'absence d'information sur la réalisation du chantier, le dépôt de lignes en dehors du périmètre concerné, des branchements non repris dans le périmètre, des câbles téléphoniques au sol, des potences toujours en place... Il indique avoir fait lui-même le diagnostic de tous ces manquements, photographies à l'appui, le mercredi 13 novembre 2019. Ce diagnostic a été transmis par courriel à Karim DINARI, responsable Orange de la liaison avec le élu en Charente. Il est toujours en attente d'une réponse sur le protocole à mettre en place pour finaliser le chantier au plus vite avant le début de la tranche conditionnelle du 2 décembre.

#### **Garage à vélo.**

A la demande des gérants de l'Auberge de la Marchadaine, un garage à vélos sera installé sur la partie haute de la place Jean BREDIER à proximité de la terrasse du restaurant. Bruno SERAFINI propose différents devis comprenant un parc à vélos, un panneau et les ustensiles de fixation, un de la société COMAT VALCO pour un montant de 430,53€ et un autre de la société Direct Urbain pour un montant de 398,23€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

#### **Bail emphytéotique d'une parcelle pour le CREN.**

Le CREN, gestionnaire d'espaces naturels dans la site des landes de la Borderie, a sollicité la commune pour étendre sa gestion à la parcelle A64 de plus de 8ha appartenant à la commune. Le Maire propose de faire un avenant au bail nous liant au CREN afin d'y rajouter cette parcelle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

#### **Achat d'un broyeur.**

Patrice FERRAND explique au Conseil municipal les démarches qu'il a entreprises pour l'achat d'un broyeur pour la commune. En effet, l'ancien est hors d'usage et le giro-broyeur est très mal adapté à l'entretien de l'assiette des chemins et des banquettes de voies communales. Il a déjà eu quelques offres et cherche par la même à négocier la reprise des anciens équipements. Il proposera dans les semaines à venir un bilan de ses recherches afin que le Conseil municipal puisse statuer.

La séance est levée à 22H30

Benoît SAVY- Maire de Montrollet

Céline BOUTAUD- Secrétaire de séance